



MOTION DU SYNDICAT CGT DE LA MAIRIE

Considérant la baisse constante du pouvoir d'achat de la Fonction Publique Territoriale.

Le syndicat CGT demande la refonte de la grille indiciaire et l'augmentation de la valeur du point d'indice (perte de 27.5% de pouvoir d'achat depuis 1998).

Le syndicat CGT / MAIRIE demande le maintien de l'avancement au minimum des agents territoriaux afin de parer à la perte de l'indexation lors du départ en retraite.

Le syndicat CGT / MAIRIE s'insurge devant la suppression de l'emploi local et demande la préservation de l'emploi public avec le remplacement systématique de tous les départs en retraite.

Le syndicat CGT / MAIRIE s'insurge devant la détérioration des conditions de travail des agents territoriaux, ceci n'étant pas sans incidence sur un service de qualité, et demande la mise en place de la Commission d'hygiène et de Sécurité.

Considérant le manque de communication entre la Direction et le personnel, le syndicat CGT / MAIRIE demande la mise en place d'un service de communication interne.

Le syndicat CGT / MAIRIE demande la préservation du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Le syndicat CGT / MAIRIE demande l'examen des points évoqués ci-dessus et qu'une réponse soit apportée pour le 10 Décembre 2007.

Le responsable,
Philippe URTIZBEREA

Copie : MAIRIE
PREFECTURE
CONSEIL TERRITORIAL
SENATEUR-MAIRE
DEPUTE